

L'étude sur les bibliothèques publiques de la Communauté urbaine de Montréal

Réal Messier

Volume 21, numéro 3, septembre 1975

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055396ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055396ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Messier, R. (1975). L'étude sur les bibliothèques publiques de la Communauté urbaine de Montréal. *Documentation et bibliothèques*, 21(3), 163–165.
<https://doi.org/10.7202/1055396ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1975

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

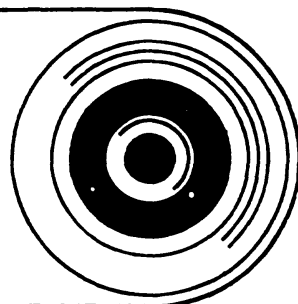
érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

chronique de la recherche



L'étude sur les bibliothèques publiques de la Communauté urbaine de Montréal

Les bibliothèques publiques de l'île de Montréal ont souvent été comparées à celles du Toronto métropolitain, avec les résultantes que l'on sait... S'il est un secteur où Montréal a une réputation qui n'est pas à la hauteur d'Expo 67, du métro et des jeux olympiques, c'est celui des bibliothèques publiques et de l'information à Montréal. Au cours des dernières années, la bibliothèque de la ville de Montréal s'est attiré des commentaires peu élogieux et rien ne laissait croire à des jours meilleurs pour l'établissement de la rue Sherbrooke.

La création de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) obligeait donc les autorités municipales à repenser les structures. La loi créant la CUM mentionnait que celle-ci était responsable d'un réseau de bibliothèques intermunicipales, mais elle se gardait bien de définir ce qu'étaient ces bibliothèques intermunicipales.

Lors du dernier congrès de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française (ACBLF), les membres réunis en assemblée générale soumettaient une résolution au ministère des Affaires culturelles qui demandait de

«prévoir en priorité dans son exercice financier 1974-75 des crédits de l'ordre de \$75,000 en vue de la mise sur pied d'une commission d'étude chargée d'évaluer les besoins et les objectifs des bibliothèques publiques de la région de Montréal».¹

Aussi, en 1973, le Service des bibliothèques publiques, lors de l'élaboration du Mémoire de programme exigé par le Conseil du Trésor, demandait qu'une étude soit effectuée afin d'implanter

un système métropolitain de bibliothèques publiques à Montréal.

Au début de l'année 1975, deux spécialistes (ex-Montréalais) entreprenaient cette étude tant attendue. Le mandat des bibliothécaires-enquêteurs, Claude Aubry et Laurent-G. Denis, était:

1. d'analyser la situation du service de bibliothèque sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal;
2. d'identifier les besoins en service de bibliothèque publique dans le territoire précité;
3. de déterminer par ordre de priorité les objectifs à atteindre, compte tenu des structures en place;
4. de proposer les moyens propres à assurer le développement approprié et progressif des services nécessaires à la réalisation de ces objectifs à court et à moyen terme, et les mesures pour atteindre, dans un délai raisonnable, le niveau de développement requis en vue de la création éventuelle d'un système métropolitain.

Les enquêteurs ayant déjà complété les deux premiers points du mandat, il est certes intéressant de connaître les grandes lignes ou les impressions qui se dégagent, à ce moment-ci, de l'enquête.

Grandeurs et misères...

La presse bibliothéconomique a souvent comparé la situation des bibliothèques publiques de Montréal à celle de Toronto et tous connaissent le résultat de la comparaison.

Toutefois, on ne parle presque jamais

1. «Résolution de l'assemblée générale — 27 oct. 1973», *Nouvelles de l'ACBLF*, nos 81-82-83 (oct.-nov.-déc. 1973), 12.

des richesses que contiennent les collections des bibliothèques de Montréal. Il y a d'abord la collection Gagnon de la Bibliothèque municipale, la collection judaïque de la Bibliothèque juive de Montréal qui est unique en Amérique du Nord, les collections de référence de la bibliothèque de Côte Saint-Luc avec ses bottins téléphoniques des grands centres urbains, et les activités culturelles offertes par les autres bibliothèques.

Dernièrement sont apparues sur le territoire de l'île deux nouvelles bibliothèques qui, avec leurs services et leur architecture, soutiennent favorablement la comparaison avec les bibliothèques de la ville-reine.

Il existe aussi des expériences encourageantes au niveau des services, que ce soit l'audio-visuel ou autres services spécialisés, expériences aussi d'automatisation ou de collaboration au niveau des acquisitions et du prêt d'ouvrages en «gros caractères» (large print).

Quant aux misères des bibliothèques montréalaises, les facteurs de dispersion et d'inégalités peuvent expliquer partiellement la situation.

La plus grande misère du territoire demeure la bibliothèque de la ville de Montréal dont les problèmes sont à la mesure du territoire à desservir, mais qui souffre surtout d'un manque d'espace, tant au niveau de la centrale que des succursales et qui est hypothéquée d'un grave problème d'organisation humaine et technique.

Pour beaucoup, la ville de Montréal doit être à l'origine de toute amélioration future des services de bibliothèque dans la région de Montréal. Certains bibliothécaires des villes limitrophes refusent toute collaboration avec Montréal tant que celle-ci ne sera pas suffisamment réorganisée. Ceci ne devrait pas servir de prétexte à une certaine sclérose ou à un manque de dynamisme. Il ne faudrait surtout pas croire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes et que les bibliothèques sur le territoire de la CUM sont excellentes.

Les problèmes d'espace et de personnel se posent également ici, mais avec une autre dimension.

Le personnel de plusieurs bibliothèques

publiques semble hermétique aux nouvelles techniques de la publicité, ou étranger aux nouveaux média, à la mission éducative, culturelle et «informative» de la bibliothèque. Dans plusieurs cas, la bibliothèque se résume à un service de lecture.

Parmi les problèmes qui se posent actuellement et qu'il faudra solutionner dans un avenir immédiat, il y a celui des ethnies qui se retrouvent dans certains quartiers bien délimités du territoire, celui des handicapés physiques et visuels, celui des défavorisés ou autres personnes qui sont considérés par beaucoup comme des marginaux et qui sont privés de ce droit essentiel qu'est le droit à l'information.

Parmi les catégories d'usagers, les enfants semblent les plus choyés ou les mieux servis, dans des locaux agréables et par un personnel généralement professionnel et bien entraîné. Les enfants ont droit à diverses activités, ce qui n'est pas le cas pour les adultes.

L'état médiocre des bibliothèques scolaires ne fait qu'accentuer le problème des bibliothèques publiques qui doivent jouer un rôle de suppléance auprès des étudiants tant des niveaux élémentaire que secondaire ou à l'éducation permanente.

Quant aux services de référence, il faut reconnaître qu'ils sont plutôt traditionnels et assez souvent offerts par des non-professionnels et que peu de bibliothèques développent leurs fonds à partir d'une politique écrite.

Chaque bibliothèque exécute elle-même ses tâches techniques, convaincue que la centralisation augmenterait les coûts, ralentirait le service aux lecteurs et que «le coût des services techniques est plutôt minime».

Selon les enquêteurs, cette carence «de personnel professionnel et de soutien est le facteur principal à la base de toutes les faiblesses». Les salaires inadéquats expliquent partiellement cette carence, mais ce problème est relié directement au budget.

L'avenir

Que nous réserve l'avenir ou quelles recommandations les bibliothécaires-enquêteurs formuleront-ils lors de la remise

de leur rapport, prévue pour décembre 1975?

Partant du principe qu'un «citoyen ne devrait pas être pénalisé parce qu'il habite une municipalité plutôt qu'une autre» et aussi qu'il importe de «pouvoir garantir à la population que ses besoins en matière d'information et de lecture n'ont pas à être taillés à la mesure de la bibliothèque locale, mais que toutes les ressources disponibles au sein de la Communauté urbaine de Montréal sont à sa disposition, si nécessaire» (p. 39), les enquêteurs semblent suggérer la création d'un système coordonné.

L'idée de la coordination semble acceptée par les bibliothécaires du milieu mais à la condition que l'autonomie et l'identité propre de chaque bibliothèque ne soit pas affectées.

D'autres constatations se dégagent de cette consultation menée par Claude Aubry et Laurent-G. Denis, à ce stade-ci de leur enquête, auprès des bibliothécaires et auprès des autorités municipales: d'abord, que tous s'opposent «absolument et résolument à une intégration complète des bibliothèques municipales sous une seule autorité dans les cadres de la Communauté urbaine de Montréal», et ensuite que le coût d'une structure de coordination devrait être assumé par les autorités provinciales.

Déjà, certains signes extérieurs indiquent une amélioration de la situation des bibliothèques publiques à Montréal: mentionnons la nomination d'un nouveau directeur à la Bibliothèque municipale de Montréal et le nombre de candidats qui y ont postulé un emploi, le nombre de finissants de l'École de bibliothéconomie qui se sont orientés vers le secteur public et la nouvelle réglementation au sujet des subventions adoptée par le ministère des Affaires culturelles et qui pourrait entraîner des subventions de \$1,166,970, comparativement à \$765,485 selon l'ancien règlement, ce qui représente une augmentation substantielle de 52%.

Ce n'est que dans quelques mois que nous pourrons connaître les principales recommandations du rapport Aubry-Denis, mais il est certain que ce document aura un impact important sur le développement d'un réseau de bibliothèques publiques sur le territoire de l'île de Montréal et que ses conclusions affecteront toute la région métropolitaine.

Réal Messier
École de bibliothéconomie
Université de Montréal

